



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 DECEMBRE 2020

MAIRIE DE BELLEFLEUR

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 11 décembre 2020, s'est tenu le 16 décembre à 18h30 à l'Espace de Rencontres et de Loisirs dans le respect des règles sanitaires.

Présents : MM ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, BRASSAC Philippe, GRANJON Damien, LEDERMAN Michel, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie

Procurations : GAUDRY Mireille à LEDERMAN Michel

Secrétaire de séance : AVIET Thierry

Le Maire ouvre la séance et propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour une demande de subvention dans le cadre du programme « Villages Côte d'Or ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1) Travaux de voirie 2021 : demande de subvention

Dans le cadre du programme pluriannuel de rénovation des trottoirs, la commission « Travaux, urbanisme » propose la réfection des lotissements les plus anciens.

| TRAVAUX | Coût |
|---|-----------------------|
| Lotissement Clair Vallon : réfection des trottoirs avec mise aux normes handicapés. <i>Entrées charretières en béton désactivé, le reste en enrobé, toutes les bordures à remplacer.</i> | 61 944 € HT |
| Lotissement Les Tilleuls : réfection des trottoirs avec mise aux normes handicapés. <i>Entrées charretières en béton désactivé, le reste en enrobé, seulement quelques bordures à remplacer.</i> | 22 274 € HT |
| Rue des Racosins <i>2 reprises de chaussée en enrobé</i> | 4 244 € HT |
| Abri-bus devant l'école | 10 457.56 € HT |
| TOTAL | 98 919.56 € HT |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet à l'unanimité et sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à Projet voirie et de la répartition du produit des amendes de police. Il charge le Maire de transmettre la demande et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2) Projet de logements et locaux techniques situés 4 rue de Ruffey

➤ **Estimation du coût prévisionnel des travaux :**

Le Maire indique que des améliorations ont été apportées au projet par l'architecte, suite aux propositions de la commission « travaux, urbanisme », et à l'acquisition par la commune de la propriété du 6, rue de Ruffey (permettant certaines ouvertures sur la façade sud du bâtiment).

Le coût prévisionnel des travaux pour les logements et les locaux techniques s'élève à 1 418 904€ HT, se décomposant en :

- Logements : 1 234 446,48 € HT (87%).
- Locaux techniques : 184 457,52 € (13%).

➤ **Avenant au contrat du cabinet d'architectes**

Compte-tenu des estimations ci-dessus, un avenant est proposé par le cabinet d'architectes.

La mission de maîtrise d'œuvre s'élève désormais à 133 551,5 € HT. (116 189,80 € HT pour le projet logements et 17 361,70 € HT pour les locaux techniques).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le projet d'avenant, et autorise le Maire à le signer.

➤ **Dépôt de la demande de permis de construire**

Le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de déposer la demande de permis de construire pour réaliser les travaux des logements communaux et des locaux techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune la demande de permis de construire ainsi que tout document nécessaire à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.

➤ **Contrôle technique – Coordinateur SPS – Diagnostic amiante :**

Suite à la consultation effectuée, le conseil municipal retient à l'unanimité la société Apave (la moins disante) parmi les offres reçues pour les missions suivantes couvrant les logements et les locaux techniques :

- contrôle technique : 4 376 € HT – Attestations réglementaires après travaux : 280 € HT.
- coordinateur SPS : 2 800 € HT
- diagnostic amiante : 400 € HT

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces documents.

Le coût prévisionnel des travaux incluant les honoraires d'architecte, le contrôle technique, le coordinateur SPS et le diagnostic amiante s'élève à :

- Logements : 1 357 471.00 € HT
- Locaux techniques : 202 840.50 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet à l'unanimité et sollicite :

- le concours de l'Etat (au titre de la DETR et de la DSIL), et de la Région Bourgogne Franche Comté pour le programme logements,
- le concours de l'Etat (au titre de la DETR et de la DSIL), de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental pour les locaux techniques.

Il charge le Maire de transmettre les demandes, et l'autorise à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

3) Projet de maison de santé, 6, rue de Ruffey : Choix du cabinet d'architectes

Compte-tenu de la cohérence nécessaire avec le projet du 4, rue de Ruffey, la commission « Travaux, urbanisme » propose de retenir le cabinet d'architectes Chamoin-Melsens, déjà engagé sur les projets de Centre d'accueil pour mineurs (Communauté de communes), et les logements et locaux techniques (commune).

Le maire indique que ce cabinet a fait une première estimation des travaux essentiels à réaliser : aménagement de la grange sur 2 niveaux et construction d'un monte-handicapés pour desservir les 3 niveaux supérieurs (1 dans la grange et 2 dans la maison attenante) à 380 000 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre serait alors de 39 140 € HT.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité, et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à ce dossier.

4) Délégation de service public pour la structure périscolaire : proposition de prorogation d'un an.

Après avoir effectué un rappel sur les conditions de gestion de la structure périscolaire depuis sa création, le Maire indique que, suite à la fusion des deux anciennes communautés de communes (« Val de Norge » et « Plaine des Tilles »), une réflexion est menée pour envisager la possibilité d'un système de gestion commun à l'ensemble des communes de la communauté de communes « Val de Norge ».

Afin de laisser la possibilité à cette réflexion d'aboutir, il est proposé de proroger d'un an la délégation de service public actuelle. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Demande de subvention au titre de « Villages Côte d'Or » (Conseil départemental).

Le Maire indique que la chaudière de la cantine actuelle a plus de 20 ans, et est située dans un local qui sera démoli prochainement à l'occasion de la construction de la nouvelle structure périscolaire. Par ailleurs, celle du logement rue de la Cure pose de plus en plus de problèmes d'entretien.

Il propose le remplacement de ces deux chaudières en 2021.

Des devis ont été établis :

- Pour la cantine : 6026.80 € HT
- Pour le logement : 4540.65 € HT

Soit un total de 10 567.45 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux et sollicite le Conseil Départemental au titre du programme « Villages Côte d'Or » pour l'obtention d'une subvention de 5 000 €.

Il charge le Maire de transmettre cette demande dès le début de l'année 2021, et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6) Informations et questions diverses.

- Le Maire informe le Conseil municipal que la subvention sollicitée auprès de la Préfecture pour l'installation de caméras de vidéosurveillance n'a pas été acceptée en 2020. Elle pourrait peut-être être acceptée en 2021.
- De même la subvention demandée au titre de l'école numérique pour améliorer l'équipement des écoles n'a pas été honorée cette année, les communes n'ayant jamais bénéficié de ce type de subvention ayant été privilégiées.
- Le Maire remercie les élus et les bénévoles qui ont participé à l'installation et à la décoration des sapins et à la pose des illuminations, ainsi que ceux qui ont procédé à la distribution des colis des aînés.
- La commission « Travaux, urbanisme » sera désormais chargée de la vérification de la conformité aux permis de construire et déclarations de travaux.
- Le Maire propose qu'un cadeau soit offert aux enfants nés au cours de l'année écoulée (9 enfants). Le Conseil municipal décide d'adresser un petit message de bienvenue et une carte cadeau de 30 euros.
- Le Maire lit le message de remerciement d'Alain Zanchi suite à la parution dans le Bien Public de l'acte de décès de sa maman que la municipalité a fait paraître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire

Philippe MEUNIER

